



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

*Conseil communal*

---

## **PROCES-VERBAL**

### **SEANCE DU 25 juin 2009 18 h. 30**

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE  
48 membres présents à l'appel.

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mlle FOGOZ, secrétaire municipale,

Il relève la présence de M. RUBY, boursier, de MM. GAMBONI et SARDA pour le service technique.

Messieurs les Députés J. HALDY et P. MODOUX se sont excusés.

Le Président salue le public venu assister à la séance, dans les rangs duquel il relève la présence de Messieurs Jean Marc CHEVALLAZ, Président du Conseil communal de Pully et Jean François SPRING, Président du Conseil communal de Paudex.

La presse est représentée ce soir par M. NIPPEL du Régional.

## **SELON ORDRE DU JOUR**

### **1. Appel**

Présents :	48	membres
Excusés :	11	membres
Absents :	1	membre

Les conseillers excusés sont : MMES JACQUAT Cl. et REIGNER C.  
MM. CIOMPI L., DELAPLACE D., DUMAS H., GILLIERON L., GRAUL D., GUTH F.,  
MORET Cl.-A., OSTERTAG M. et SCHWEGLER P.

Absent : M. PINTO C.

Le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## Acceptation de l'ordre du jour

Est accepté à l'unanimité.

## Acceptation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2009

**M. J.-M. Pasche :**

Modification :

Sous chiffre 7, le PV rend compte des discussions relatives au préavis municipal No 05/2009 « Plan directeur communal de gestion des déchets ».

En son nom personnel et en celui des trois cosignataires de l'amendement dont il est question (qui a été retiré par la suite), le soussigné demande que le passage suivant (en page 10 du PV) soit modifié/complété comme il suit : (cf. texte en gras/italique) :

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. J.-M. PASCHE qui développe les arguments retenus par les signataires de l'amendement.

**« Ceux-ci soulignent que la création d'une déchèterie entraînerait un investissement (estimé à plus d'un million de francs même après déduction de la subvention cantonale) et des charges annuelles d'exploitation (plus de 127'000 francs) hors de proportion avec les avantages que l'on pourrait éventuellement en attendre. Elle déboucherait selon eux sur une péjoration des prestations « agrémentée » d'une hausse des charges financières et doit de ce fait être rejetée, car elle méconnaît le principe de la proportionnalité en matière financière auquel une collectivité publique responsable doit savoir se conformer. »**

**Le procès-verbal est accepté tel que modifié à la majorité moins 2 abstentions.**

## 2. Communication du bureau

**Le Président** communique :

*« En date du 16 juin, j'ai reçu de la part de Madame Claudine Jacquat, sa lettre de démission, avec effet au 30 juin 2009, du poste de conseillère communale et de secrétaire de notre conseil. Madame Jacquat ne souhaite plus assumer ses deux fonctions jusqu'au terme de la législature.*

*En date du 24 juin, j'ai répondu à Madame Jacquat en la remerciant pour ces 11 années et demie passées comme conseillère communale et ses 3 années et demie durant lesquelles elle a fonctionné simultanément comme secrétaire de notre Conseil.*

*J'aurai souhaité pouvoir remettre, devant vous, une attention à Madame Jacquat, mais elle s'est excusée pour le conseil de ce soir.*

*Je lui ai proposé, dès lors, de se joindre à nous lors du dernier Conseil de l'année, afin de pouvoir, à ce moment, la remercier pour la fonction qu'elle a occupée.*

*La remise de fonction officielle entre Madame Jacquat et le bureau se fera le 1<sup>er</sup> juillet, conformément à l'article 32 de notre règlement.*

*Madame Isabelle Gaillard, secrétaire suppléante de notre Conseil, assure le secrétariat jusqu'à la nomination d'un ou d'une nouvelle secrétaire. Ce point figurera à l'ordre du jour de notre Conseil du 3 septembre. Je vous invite à prendre note que dès le 1er juillet 2009 l'adresse Internet du bureau du conseil est [conseil@belmont.ch](mailto:conseil@belmont.ch). Cette nouvelle adresse vous sera transmise par courriel avant le 30 juin.*

*Je tiens à disposition des candidates ou candidats, des exemplaires du cahier des charges relatif à la fonction. Je reste bien entendu à disposition des personnes intéressées pour tous renseignements complémentaires ou pour une discussion concernant les spécificités liées à la charge.*

*Merci de me faire connaître officiellement vos volontés de candidatures au plus vite afin d'assurer une transition des plus agréables pour toutes les personnes concernées ».*

### **3. Communications de la municipalité**

Le Président cède la parole à la Municipalité

**M. G. Muheim** remercie Mme Christiane Genton, Mlle Jessica Tschabold, MM. Frédéric Bovey, Pascal Büschi, Philippe Rouge et Denis Tschabold pour l'organisation de la soirée.

#### **1<sup>er</sup> août**

*« Nos « pompiers locaux » assurent, une nouvelle fois, la sécurité lors de cette manifestation, organisée cette année par notre administration. Le lieu 2009 de la Fête est identique à celui de 2008, soit à la route de la Chatruffe. Vous serez accueilli par notre nouvelle société des jeunes et aux sons mélodieux de notre société de musique l'Avenir. La Commune offrira en plus de l'apéritif, une fois n'est pas coutume, la saucisse grillée traditionnelle. Le feu d'artifice, sponsorisée par votre société de développement et par le budget communal ravira petits et grands.*

*Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui oeuvrent en coulisse pour que la Fête soit belle et nous nous réjouissons de vous accueillir à notre célébration de la Fête Nationale »*

#### **M. G. Moser**

##### **Finances**

*« Situation de nos emprunts depuis le début de l'année.*

*Nos liquidités étant insuffisantes, nous avons effectué, au début de l'année, un emprunt de CHF 500'000.-- auprès de la B.C.V. au taux de 0,75 % pour trois mois.*

*L'emprunt Swisslife de CHF 2'000'000.-- à 4,05 % a été remboursé à son échéance du 27 mars.*

*Il a été remplacé par un emprunt de CHF 3'000'000.-- à 2,15 % auprès de la B.C.V., échéance au 31 mars 2014, dont CHF 500'000.-- ont servi à rembourser l'emprunt à court terme et CHF 500'000.-- pour nos liquidités.*

*Les conditions du marché étant extrêmement favorables, nous avons effectué un nouvel emprunt de CHF 1'500'000.-- auprès des Retraites Populaires Vie au taux de 1,40 %, échéance au 10 juin 2012.*

*L'emprunt U.B.S. de CHF 1'595'000.-- à 3,60 % sera remboursé à son échéance du 29 juin 2009. Les conditions de l'emprunt de remplacement ont déjà été négociées auprès des Retraites Populaires Vie, soit CHF 1'500'000.-- à 3,05 %, échéance 29 juin 2019.*

### **CIP (Caisse Intercommunales de Pensions)**

*Quelques informations tirées du rapport du président pour l'exercice 2008 :*

*Le degré de couverture de la caisse descend à 67,92 % alors qu'il était de 81,73 % au 31 décembre 2007. Pour rappel, les statuts précisent que le taux de couverture ne doit pas être inférieur à 70 %.*

*La caisse a entrepris diverses analyses qui concluent, entre autres :*

- *Les titres et valeurs boursières sont toujours en portefeuille et, par conséquent, les pertes comptables enregistrées sont considérées comme non réalisées.*
- *Les comptes prévisionnels à 10 ans démontrent que la caisse a les moyens de traverser cette crise et que l'on peut raisonnablement s'attendre à une amélioration de la situation.*

*Au vu du résultat de ces analyses, le Conseil a décidé de renoncer à proposer des mesures d'adaptation. L'expert signale que, si les marchés financiers devaient poursuivre leur baisse, des mesures d'assainissement pourraient s'avérer nécessaires.*

*Information reçue lors de l'assemblée du 18 juin 2009 : le taux de couverture au 31 mai 2009 est remonté à 68,40%. »*

**Mme C. Schiesser et M. P. Michelet** n'ont pas de communication

### **Mme C. Dupertuis**

#### **Nursery-garderie « Espaces Cancoires » Responsable pédagogique**

*Après auditions de quelques candidates et suite à information donnée par une éducatrice de notre UAPE, la candidature de Mme Natalie Hengsberger a été retenue. Son expérience professionnelle, son statut de mère de famille, sa motivation absolue pour ce poste, ainsi que son domicile proche de Belmont (Lutry) ont fait, qu'elle était la perle rare que nous cherchions. Mme Hengsberger commencera son activité à temps partiel au 1<sup>er</sup> juillet 2009 avec un contrat déterminé. Dans le courant de l'automne 2009, un contrat de durée indéterminée sera établi, en principe, avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour autant que les deux parties soient en possession de tous les éléments nécessaires pour définir les tâches et le pourcentage de travail lié aux dites tâches.*

*Durant l'été, une annonce pour l'engagement du personnel éducatif va paraître.*

*Je vous incite, une nouvelle fois, à encourager vos connaissances à postuler, bien évidemment dans la mesure où leurs aptitudes correspondent aux exigences requises.*

## **4. Communications de la CCU**

**M. Girard** explique que la CCU a, le 24 mai dernier, participé à une première séance avec la Municipalité concernant le Plan Général d'Affectation de la commune.

La Commission municipale d'urbanisme, représentée par MM.Lüscher et Jean-Marc Valloton, a présenté les grandes lignes de leur rapport.

Il relève que longtemps, le canton laissait les communes agir. Chaque commune pouvait librement disposer de son territoire, certaines n'en faisaient qu'à leur tête, parfois sans même se concerter entre elles.

Aujourd'hui, cette époque est révolue.

Le Plan Général d'Affectation communal doit s'inscrire dans la cohérence des différents schémas, plans directeurs et lois qui sont au-dessus de lui.

Quel sont-ils ?

### **1. Le schéma directeur de l'est lausannois (SDEL)**

Ce plan définit les lignes directrices de développement lié au déplacement privé et au transport public, ainsi que la mise en place de parking d'échange notamment.

### **2. Le PALM (PROJET D'AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES)**

La commune de Belmont a ratifié le PALM. Dès lors, elle s'engage à s'accorder avec les autres communes signataires sur les divers objets relatifs à l'aménagement de son territoire de façon à faciliter la mise en œuvre des objectifs du PALM."

Ces objectifs sont notamment de:

- Favoriser une urbanisation alliant densité et qualité
- Développer une offre de transport public attractive et durable
- Promouvoir les mobilités douces en développant un réseau complet de cheminements piétonniers et d'itinéraires cyclables,
- Garantir le bon fonctionnement du réseau routier en réalisant les aménagements-clés prévus, tout en respectant les objectifs de report vers les transports publics et la mobilité douce.
- Aménager des espaces verts et de détente dans tous les secteurs de l'agglomération:
- des couloirs biologiques (appelé aussi coulées vertes) reliant la grande périphérie au lac ;
- et des sites d'intérêt paysagé autour et dans l'agglomération compacte

### **3. Le plan directeur cantonal**

Le nouveau plan directeur cantonal vaudois fixe un cadre bien plus restrictif qu'auparavant.

Par exemple, sur les côtes du Léman, il instaure des coulées vertes afin d'éviter que le paysage n'ait l'aspect d'un front bâti en continu.

### **4. La nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire**

La nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Mise en consultation le 19 décembre 2008, cette nouvelle loi fait déjà l'objet de discussions animées. Ce débat prendra un ton encore plus émotionnel avant la votation sur l'initiative fédérale pour le paysage. Pour mémoire, les initiants demandent le gel pendant vingt ans de la surface totale des zones à bâtir et l'inscription dans la Constitution du principe de la séparation entre territoires constructible et non constructible.

Ajoutons encore que la Confédération a des moyens pour débloquer des montants pour les agglomérations et demande de travailler sur des projets cohérents.

La CCU constate que la subtilité du problème réside principalement dans ce qui reste comme marge de manœuvre à la commune.

Il est donc important de comprendre la portée des cadres qui sont au-dessus de nous pour éviter des déconvenues sous forme de refus des autorités supérieures.

Bien entendu, votre CCU vous tiendra systématiquement informé de l'avancement de ce dossier primordial pour continuer de bien vivre à Belmont.

### **5. Communications de la CCAR**

**M. J.-C. Bartolacelli** informe que la CCAR n'a pas de communication.

## **6. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2009**

### **« CHANGEMENT CONDUITE D'EAU POTABLE SOUS LA RC 773 A LA HAUTEUR DE L'HOTEL-RESTAURANT « LE BELMONT » »**

Commission technique : M. Sommer, Président, MM. Marrel et Moret

Commission des finances : M. Bolay, Président, Mmes Juillerat et Pinto MM. Henchoz et Pasche

**M. R. Sommer**, président de la CT fait la lecture du rapport :

La conduite d'eau potable à remplacer, âgée de 40 ans, a subi plusieurs fuites, qui a engendré des coûts de réparation de l'ordre de CHF 13'000.-

Aussi, plusieurs tronçons en amont et en aval ont été changés par étapes il y a une dizaine d'années lors des travaux de mise en séparatif. (tuyaux – 125 mm de diamètre).

Le nouveau tronçon sera constitué d'un tuyau en polyéthylène (garantie de 30 ans durée de vie estimée à 50 ans). Le tuyau aura un diamètre de 141 mm, c'est le seul qui peut être adapté sur la conduite existante de 125 mm.

Il a été précisé lors de la séance de présentation, à la question des deux « coudes » de la nouvelle conduite schématisée sur le plan à la hauteur de la rte des Monts de Lavaux, que le plan fourni est un plan d'intention et qu'il sera adapté en fonction de la réalisation sur le terrain.

La Commission Technique propose d'accepter unanimement le préavis tel que présenté.

**Mme C. Juillerat**, membre de CF fait lecture du rapport :

Comme mentionné dans le préavis, cette conduite a déjà créé des soucis dont deux avec des conséquences plus graves. Ces travaux sont en fait prévus depuis 2 ans, mais n'ont jamais été jugés prioritaires jusqu'à aujourd'hui. La Commune dispose de son propre service des eaux et fonctionne comme distributeur, elle a aussi des responsabilités, soit le maintien respectif de l'entretien du réseau d'eau.

La commission des Finances unanime se rallie aux conclusions du préavis et propose de les accepter sans modifications.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis No 07/2009, à savoir :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 95'500.- destiné à financer les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et de défense d'incendie, subvention éventuelle à déduire ;
2. prendre acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier ;
3. prendre acte que le coût des travaux sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilité sur le compte de fonctionnement No 811.3312.00 « Amortissements réseau et réservoir »

**Vote : Le Conseil adopte les conclusions du préavis N° 07/2009 à l'unanimité**

## **7. PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2009**

### **« EXTENSION DU COLLEGE 3<sup>EME</sup> ETAPE – DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR L'ETUDE DE LA CREATION DE LOCAUX SUPPLEMENTAIRES (CHAUFFERIE, ABRI PC OU LOCAL DE RANGEMENT – 2<sup>EME</sup> APPARTEMENT DE FONCTION) »**

Commission technique : M. De Pieri, Président, MM Trumic et Winkler

Commission des finances : M. Bolay, Président, Mmes Juillerat et Pinto, MM. Henchoz et Pasche

**M. G. De Pieri**, président de la CT, fait la lecture du rapport :

Dans le préavis 06/2008, sous le point 4, l'estimation du coût des travaux de l'extension du collège 3<sup>ème</sup> étape ne tenait pas compte de la réhabilitation de la centrale de chauffe existante, et le préavis 08 /2009 peut être considéré comme un complément logique.

La présentation de l'étude a permis à la CT de choisir parmi 6 variantes proposées sur le type de combustible à utiliser. La variante retenue est la pose d'une chaudière à bois déchiqueté (plaquette forestière) d'une puissance de 400 KWh et le maintien d'une chaudière à mazout existante. Elle sera utilisée durant la période d'été lorsque la demande de chaleur est faible

La Commission de suivi ayant demandé l'étude d'un aménagement d'abri de protection civile et un 2<sup>ème</sup> appartement de fonction, l'aménagement de nouveaux locaux devient indispensable pour recevoir la chaufferie et le stockage du combustible bois.

La Commission Technique unanime, au vu de la nécessité d'une étude sérieuse et professionnelle, recommande au Conseil, unanimement, d'accepter le préavis.

**M. M. Henchoz**, membre de la CF fait lecture du rapport :

Concernant le 2<sup>ème</sup> appartement de fonction, la CF demande qu'une attention particulière soit portée à l'obtention d'une rentabilité adéquate par des loyers conformes au marché.

La CF demande également à ce que la Municipalité ait recours à un ingénieur façadier garant d'une valeur ajoutée objective et neutre, et par du principe que ce présent crédit d'étude soit le dernier à être demandé pour l'extension du collège.

La CF relève également que l'investissement total passe de CHF 9'887'502.- à CHF 11'867'152.-, soit une augmentation de 20%. Cela préoccupe la CF qui se soucie du futur financier du projet et des conséquences à moyen et long terme sur les finances communales.

La Commission des Finances unanime demande d'accepter la conclusion du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

**M. J.-P. Chapalay** réitère ses observations faites lors du préavis Espace Cancoires, soit que les plans soient compréhensibles et lisibles. Les plans joints ne permettent pas de s'orienter correctement et de comprendre de quoi il s'agit.

La parole n'étant plus demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis n° 08/2009, à savoir :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 225'000.-- TTC destiné à financer l'étude de la création de locaux supplémentaires de l'extension du collège 3<sup>ème</sup> étape
2. de prendre acte que ce crédit de CHF 225'000.--TTC sera comptabilisé sur le compte No 9170.42 « Extension du Centre scolaire 3<sup>ème</sup> étape »
3. de prendre acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par annuités fixes sur une période de 30 ans

**Vote : Le Conseil adopte les conclusions du préavis N° 08/2009 à l'unanimité, avec 1 avis contraire et moins 8 abstentions.**

## **8. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2009**

### **« COMPTE 2008 »**

Le rapport de la commission de finances sur les comptes communaux 2008 ayant été distribué par courrier aux conseillers, il n'en sera pas fait lecture.

Le Président ouvre la discussion.

Aucun participant ne souhaitant s'exprimer, le Président passe en revue les comptes page par page.

**M. J.-Cl. Favre**, compte 430.3310.00 « amortissements obligatoires », demande pourquoi une augmentation des amortissements obligatoires ? À priori, nous aurions dû les savoir depuis une année, pourquoi cette augmentation pendant cette année ?

**M. G. Muheim** répond à M. J.Cl. Favre qu'une mention est faite sur la page de gauche sur l'amortissement Ecaravez, ch. du Plan et Chatrufe, et que les préavis sont en principe amortis. L'amortissement commence l'année après les boucllements. Il s'avère qu'avec le nouveau système de péréquation, la commune de Belmont, comme les autres communes, est lourdement chargée par les frais des transports publics et respectivement des frais d'entretien routiers. À partir d'un certain montant, une partie de cette facture est prise en charge par le fonds de péréquation. En d'autres termes, nous avons intérêt à faire les amortissements dans les meilleurs délais aussi longtemps que ce système de péréquation existe. Nous avons procédé à des amortissements de route que nous aurions dû commencer en 2010, les travaux étant terminés en 2008, il a été convenu avec la CF de démarrer l'amortissement immédiatement.

**M. J.-Cl. Favre**, compte No 9282.18 "Fonds de réserve", pourquoi ne pas avoir alimenté ce fonds avec le bénéfice de l'exercice ? A-t-il une utilité ?

**M. G. Moser**, après concertation, répond à M. J.Cl. Favre.

En effet, il s'agit d'un montant un peu faible pour notre commune, nous aurions pu attribuer une partie du résultat pour augmenter ce fonds de réserve. Il est convenu d'utiliser les bons résultats pour faire des amortissements supplémentaires. La diminution des charges d'amortissement pour les années à venir constitue également une réserve financière.

La parole n'étant plus demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis N° 06/2009, à savoir :

- Vu le préavis municipal No 06/2009 du 2 avril 2009 « Comptes communaux 2008 »
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**Vote : Le Conseil accepte à l'unanimité les comptes communaux de l'exercice 2008 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.**

**M. G. Muheim** tient à remercier, de la part de la Municipalité, M. Stéphane Ruby, boursier, qui a commencé son travail à la commune de Belmont en janvier 2009, pour son travail de boucllement des comptes de l'exercice. Son travail a été exécuté avec beaucoup de compétences.

En effet, M. Ruby n'a participé ni à l'élaboration du budget ni à la gestion de toutes les factures de l'exercice, et il a dû faire face, également, à un programme informatique quelque peu novateur

## **9. RAPPORT DE GESTION 2008**

Le rapport de la commission de gestion 2008 ayant été distribué par courrier aux conseillers, la lecture n'en sera pas faite.

Le Président ouvre la discussion.

**M. A. Genaine** relève que sous la rubrique service du feu, il n'est pas fait mention que la commission communale de recours en matière d'impôt a siégé à trois reprises pour traiter d'un recours concernant la taxe non pompier d'une habitante de Belmont. Le recours a été accepté par la commission.



**M. G. Muheim** précise que ce document a été oublié et sera mis sur Internet par addenda. En effet, la Municipalité a reçu le jugement, mais étant donné qu'elle n'a pas eu à plaider, il n'y a par conséquent pas de trace dans les PV de Municipalité.

**M. Ph. Jan** fait part d'un souci concernant la Fête de Noël de 2008 à l'école, et regrette profondément qu'elle ait eu lieu sans connotation religieuse.

**M. G. Muheim** intervient et précise que la Municipalité, à la suite de ce problème, est intervenue auprès de l'autorité scolaire de Pully, en charge de l'établissement de Belmont, et assure, que pour l'année 2009, le Noël sera différent avec une tradition qui sera marquée.

La parole n'étant plus demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions du rapport de gestion 2008, à savoir :

1. après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2008
- du rapport de la Commission de gestion

2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**Vote : Le Conseil décide à l'unanimité de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2008, telle qu'elle est présentée.**

## **10. Divers et propositions individuelles**

### Présentation préavis du 29 juin 2009

**M. J.-P. Bolay** est mécontent d'avoir reçu les convocations aux présentations des préavis si tard. En effet, ce laps de temps (moins d'une semaine) est trop restreint pour s'organiser et regrette que, dès lors, toutes les personnes convoquées ne puissent être présentes.

### Votation du 27 septembre 2009

**M. J.-P. Bolay** demande si une information est prévue par la Municipalité dans le cadre de la votation du 27 septembre 2009 sur l'initiative d'Artagnan pour une police unique. La Municipalité prévoit-elle de participer au financement de la campagne que va lancer l'Union des Communes vaudoises (UCV) pour combattre cette initiative, par le versement de CHF 1.- par habitant ?

**Le Président** prend la parole pour répondre à la première remarque de **M. J.-P. Bolay**, et rassure les conseillers que cela ne se reproduirait plu.

**M. G. Muheim** répond à la 2<sup>ème</sup> question en commençant par un bref historique sur la création de la Police municipale à Belmont en 1981, puis son renforcement avec l'engagement de M. P. Reverchon en 1986, avant que celui-ci rejoigne la Gendarmerie fin 2005. Le choix municipal proposé au Conseil communal au printemps 2006 de rejoindre la Police intercommunale de Pully-Paudex et Savigny est aussi rappelé (proximité, nombreux axes de collaborations « école, SDIS, PCi, Informatique » etc.)

Pour la Municipalité, le travail fourni par la Police intercommunale depuis notre adhésion répond pleinement aux attentes. Le « retour » de la population est positif et aucun élément ne justifie un changement de « cap ». La Municipale de police défendra ce franc par habitant auprès de ses collègues, la Commune ayant accepté le protocole d'accord passé entre l'UCV et le Conseil d'État, fin 2008. Ce protocole fixe les conditions de maintien des polices municipales, intercommunales ou régionales, et la nôtre répond parfaitement aux critères.

**M. G. Muheim** fait un appel en direction du Conseil d'Etat, afin que celui-ci se détermine sans tarder sur les conditions de transfert des policiers municipaux en cas de succès des initiants. La caisse de pension des communes, sans Lausanne, devrait « allonger » 80 millions, tout en présentant un taux de couverture supérieur à celle de l'Etat ! Comme dans une caisse maladie, celle de pension fonctionne sur le principe de la solidarité ; donc Belmont aussi devrait « passer à la caisse ». Cette question devrait être résolue avant la votation populaire, pour que le débat ait lieu sur le fond (Police unique ou non) et non sur la forme (du fonds de pension...). La Municipalité ne prévoit pas une information spécifique des Cancoires.

**M. A. Genaine** considère la population de Belmont suffisamment adulte pour savoir ce qu'elle doit voter.

**M. J.-P. Chapalay** intervient sur le comportement des parents face à l'éducation de leurs enfants.

*« Une nouvelle année scolaire va commencer d'ici deux mois et je me demande s'il ne serait pas opportun de demander aux parents de réfléchir s'il est vraiment indispensable d'amener leur(s) enfant(s) à l'école pour montrer leur grosse voiture plutôt que de profiter du bus scolaire. Il serait également judicieux de leur rappeler que l'éducation de leur(s) enfant(s) leur incombe puisque les enseignants et les concierges n'osent plus le faire. D'autre part, lorsque ces derniers font des remarques justifiées aux enfants, il faudrait rappeler aux directions scolaires qu'il serait judicieux de soutenir leurs subordonnés plutôt que les gamins qui vont se plaindre à la maison. Si les parents ont le culot de réclamer à tort, pourquoi ne pas les obliger à suivre des heures d'enseignement sur la manière d'éduquer leurs enfants ».*

**M. Ph. Jan** fait part de son expérience acquise à l'étranger dans sa fonction de policier, du temps de sa vie active. Pour lui, le regroupement des polices favorise l'efficacité.

\* \* \* \* \*

La discussion étant close et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20 h. 10.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Isabelle GAILLARD

Président

Secrétaire suppl.

**La prochaine séance est fixée au 3 septembre 2009 à 20 h. 15 à la Grande Salle**

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc